

DÉCOUVERTE

Séphora la musique de la vie

Ce mois-ci nous rencontrons Marc Brunet, directeur de Séphora, la musique de la vie.

JPB : Bonjour Marc, Séphora a 30 ans en 2008, comment avez-vous démarré ?

Marc Brunet : Nous avons démarré avec l'organisation de concerts, et la publication d'un magazine sur l'art et la musique. Notre vocation était de partager l'Évangile par la musique, avec les chrétiens et les églises mais aussi nous mettre à la disposition des artistes, pour qu'ils partagent leur art et leur message.

Au fil des ans, cette vision a dû s'adapter. Partis de la simple conviction qu'il "fallait faire quelque chose pour la musique chrétienne en francophonie", nous avons dû maintenir l'équilibre entre un objectif spirituel, le plus important, et des contraintes économiques, fiscales et sociales. Un vrai défi!

JPB : Quelle est ta motivation ? la passion pour la musique, l'argent ou tes convictions ?

Marc : Ce travail est né d'un appel, d'une conviction. Lorsque la société Séphora est née en 1984 pour structurer la distribution, nous n'imaginions même pas vivre un jour de ce travail et avoir un tel rayonnement. Nous avons commencé sans argent ni expérience, et rien n'aurait pu se faire sans l'engagement de tous ceux qui ont travaillé au sein de Séphora. C'est un vrai miracle qui dure depuis 30 ans! Aujourd'hui nous sommes 11 salariés sur deux sites (Montélier, bureaux et centre de distribution, et Montélimar, où se trouve le studio d'enregistrement).

JPB : Quelles sont les plus grandes difficultés que vous rencontrez ?

Marc : Le plus difficile, c'est la petite taille du marché chrétien. Que l'on vende 500 ou 30 000 CD, le coût de réalisation (enregistrement, musiciens, etc.) sera le même. En Francophonie, les ventes d'albums "chrétiens" restent faibles, ce qui nous amène à gérer au plus juste et limite notre capacité à produire de nouveaux albums.

JPB : Comment voyez-vous l'avenir ?

Marc : Le métier a beaucoup changé. Nous avons commencé avec le 33T, puis la cassette, le minidisc, le CD, et maintenant le DVD. Nous avons réussi à nous adapter à chacune de ces mutations.

Mais aujourd'hui, le défi est d'une autre nature : il n'y a plus de support du tout! Copier un CD, ou le mettre en MP3 est un jeu d'enfant, et la qualité de la copie est semblable à l'original. L'industrie musicale en France a perdu aujourd'hui plus de 60% de ses ventes ces dernières années. Séphora ressent cette tendance depuis 2 ans. Les ventes de CD continuent à baisser tous les mois. D'une part le public a du mal à comprendre les aspects légaux de l'utilisation de la musique et d'autre part la priorité est donnée parfois à d'autres budgets comme la téléphonie mobile ou Internet. L'avenir est très incertain, il nous faut complètement repenser le métier.

Paradoxalement, la musique ne s'est jamais autant écoutée, utilisée et pratiquée qu'en 2008, et la qualité des musiciens et interprètes (particulièrement dans le milieu chrétien) a atteint un très bon niveau. Mais la musique ne s'est jamais aussi mal vendue.

Jean-Pierre Bezin



Tout reste à réinventer, mais personne aujourd'hui n'a encore trouvé la solution.

Nous nous sommes diversifiés avec le DVD, mais ce support va subir bientôt, le même sort que le CD... Internet jouera un rôle très important, d'où notre tout nouveau site depuis février, avec beaucoup plus de fonctionnalités.

Ceci dit, le téléchargement payant (lancé depuis janvier 2007 sur sephoramusic.com) n'a représenté en 2007 que 0,2% de nos ventes, mais avec un catalogue réduit. Il représente 7% dans le circuit séculier en France, contre 15% en Europe et 29% aux Etats Unis. Ça ne compense pas encore une baisse de 60% des ventes de CD!

JPB : Et quel est l'avenir de la musique "chrétienne" en francophonie ?

Marc : Nous avons de grands espoirs, il y a de nouveaux talents très prometteurs. Le problème qui ne date pas d'aujourd'hui, c'est qu'ils ne sont pas toujours encouragés par leurs églises.

Il est très rare aujourd'hui qu'un artiste rock, RnB ou techno soit soutenu par son église en France. Si l'Église n'est pas prête à le faire, les artistes se découragent et partent, voir abandonnent la foi...

Nous avons aussi besoin d'artistes qui ne restent pas dans notre "ghetto chrétien". Nous avons besoin de chrétiens (artistes ou non) qui s'engagent dans notre société, à des postes d'influence, de responsabilité, ou de décision. Ne sommes-nous pas le sel de la terre ? Cet ingrédient donne du goût, mais s'il reste dans la salière, il ne sert pas à grand chose.

Chez Séphora, nous croyons que notre mission est aussi d'influencer la culture de la Francophonie.

Séphora, la musique de la vie

1, rue René Cassin - Z.A. La Pimpie
B.P. 28 - 26120 MONTELIER - France
Tél : +33(0)4.75.59.93.40. / Fax : +33(0)4.75.59.93.48
info@sephoramusic.com / www.sephoramusic.com

LU - VU - ENTENDU

Denis Guillaume

► Dans le cadre de son plan de redressement, "Le Monde" a annoncé la **cession de la librairie La Procure**. Les deux librairies de Paris et le site de vente à distance sont à vendre. Le Monde avait repris La Procure en 2004. Il explique que, dans son état actuel, La Procure apparaît comme très fragile. En 2007, dans ses deux magasins parisiens et avec la vente par correspondance, La Procure a réalisé un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros, pour un résultat à peine équilibré. Le réseau des librairies La Procure (26 magasins indépendants) ne sont pas concernés par cette vente.

► En 2007, l'**indice Insee du prix des livres** est resté quasi stable, à 0,3%, alors que l'indice général des prix s'élevait à +2,6 %.

► Les hausses de la production de livres en 2007 touchent particulièrement les livres religieux traitant du christianisme (+ 16%).

► La **librairie 7 ici** a été classée 284^e dans le palmarès Livres hebdo des 400 premières librairies de France.

► Le **code APE des librairies** a changé début 2008. C'est désormais : 4761Z

► Le Syndicat français de la librairie (SLF), la Fédération française des syndicats de libraires (FFSL) et la CFDT sont parvenus à un **accord le 4 février sur une nouvelle grille de salaire**.

« La nouvelle grille n'a plus d'échelon en dessous du Smic, le premier niveau démarre à 1 310 euros », souligne Matthieu de Montchalin, responsable du dossier pour le SLF. Revalorisé en juillet dernier, le Smic est à 1280,07 euros. Les trois premiers niveaux de la grille salariale précédente étaient en dessous du smic. Ils n'étaient bien sûr pas appliqués, mais cette disposition écrasait la progression des premiers échelons.

« Les organisations de libraires avaient la volonté de réparer quelque chose d'inacceptable », souligne Matthieu de Montchalin.

« La signature de cette grille était un préalable important pour continuer à négocier la nouvelle convention collective, qui pourrait être finalisée d'ici la fin de l'année », ajoute le vice-président du SLF, par ailleurs PDG de L'Armitière à Rouen.

RENCONTRE AVEC ALAIN NOËL

La session du matin a été consacrée au thème de la journée, avec un intervenant de qualité, à savoir Alain Noël.

Actuellement président des Presses de la Renaissance, c'est un éditeur qui emploie 10 personnes, plus une centaine de pigistes.

Le catalogue comprend à ce jour 440 titres, et ils prévoient d'en éditer 70 de plus en 2008.

Son histoire

Durant la première partie de son intervention, il nous partagea en quelques mots son parcours, riche en expériences et rebondissements. Formé en typographie, son métier a disparu le jour où il a reçu son diplôme... Après une période de recherche de la vérité, la révélation de Christ lui vient au travers de la lecture d'un livre. Une étape de plus dans ce qu'il décrit comme un parcours de préparation à être éditeur, même si apparemment tout l'en éloignait.

Il est ensuite responsable de la publicité au Crédit Agricole, puis directeur du marketing au Progrès de Lyon. Mais sa motivation pour évangéliser le pousse à tout abandonner, en accord avec sa femme, pour se lancer à fond dans ce service avec la musique comme support. Au bout de quelques années, il s'oriente vers un ministère d'enseignement itinérant pour des formations bibliques, après avoir reçu la « douche de l'Esprit Saint », comme il aime à appeler cette expérience qu'il a vécue profondément.

Et un jour, suite à une rencontre inopinée, il est confronté au choix de sa vie. Et c'est alors qu'il se retrouve éditeur à Paris. Il prendra ensuite les rênes des Presses de la Renaissance en 1998, où il va insuffler une nouvelle manière de diffuser, entre autres, des livres de témoignage chrétien à grande échelle.

Les participants



Alain Noël

Comment toucher le grand public avec des thèmes religieux ?

Il faut déjà une structure adéquate qui n'ait pas une image faussée. Il faut savoir s'adapter au marché, et travailler dans une mentalité différente, et avec une logistique différente.

Mais la difficulté réside aussi à trouver des auteurs chrétiens capables d'intéresser nos concitoyens avec un langage en phase avec les préoccupations d'aujourd'hui.

Ses plus gros succès se sont faits avec des auteurs n'ayant jamais publié mais il n'a pas été question de faire des « produits au rabais ». Pour intéresser le public, il faut des livres conçus pour être compréhensibles dans un contexte postmoderne sans culture chrétienne.

Mais les comportements, et surtout les supports, vont évoluer dans l'avenir et il faut prendre en compte ces nouveaux éléments qui vont transformer notre relation à l'écrit. Il faut déjà réfléchir à la manière de partager notre message face aux nouveaux enjeux multimédias qui vont probablement reléguer le livre aux collections de prestige.

Mais quel temps sera laissé à la réflexion face au déferlement d'information que nous subissons ?

En terminant, il rappelle une parole de Jean Vanier, toujours d'actualité : « Notre société sera plus ou moins humaine selon la place que l'on laissera aux plus faibles. Si on met les plus faibles au centre, elle sera humaine, si on les met à la périphérie, elle sera inhumaine. »

PRESSES
DE LA
RENAISSANCE
Des livres pour construire l'Homme



Sprinteuse de Dieu
Témoignage

Marie-Françoise Lubeth



Le ciel pour seul limite
A chacun son Everest

Philippe Martinez

ATELIER LIBRAIRES

Pour la première fois cette année, un temps de rencontre réservé aux libraires (parallèlement aux éditeurs) a été prévu dans le programme. Ces moments ont permis de soulever des questions, ou partager des expériences dans différents domaines. En voici un résumé.

► Sommes-nous en tant que libraire seulement des « partenaires » ou bien sommes-nous des collaborateurs (développement d'une vision globale concernant l'évangélisation ou l'édification) ?

► Comment sommes-nous perçus à la fois par nos clients, par les passants et par nos fournisseurs ?

Peut-être avons-nous ces deux casquettes : avec nos fournisseurs, nous travaillons en tant que partenaires, avec les églises et les clients en tant que collaborateurs.

Ce qui ressort du tour de table c'est la diversité des structures. Par exemple l'absence de salariés pour certaines structures, alors que d'autres ont un fonctionnement mixte (salariés et bénévoles), ou n'ont que des salariés. Quelque soient les structures, il apparaît que l'objectif est de vendre le stock et ne pas perdre d'argent.

► Qu'avons-nous mis en place pour développer notre activité ?

Le marketing

Definition : *C'est l'ensemble des actions coordonnées qui concourt au développement des ventes.*

Le marketing ne se fait pas seulement

en direction des clients, il peut être l'occasion d'associer des collaborateurs dans nos projets.

Dans l'intervention du matin, il nous a été recommandé que nos magasins soient des lieux de vie, d'écoute et de partage. Cela implique la mise en place d'actions spécifiques, mais aussi d'une interaction avec les clients, visant à faire remonter les besoins. Le fait de collaborer ainsi avec des éditeurs, permet de développer des relations, de créer une animation et de travailler avec eux non plus en terme de « partenaires » mais en terme de « collaborateurs ».

– Mise en place d'une activité interne et externe une fois par trimestre. (Activité qui tient compte de l'actualité, par exemple avec la participation à l'action nationale « Lire en fête »)

– Mise en place d'un relais dans chaque église locale pour faire vivre l'actualité littéraire.

Ce qui se dégage de tout cela, c'est le besoin de sortir de nos magasins.

► Que pouvons-nous apporter comme nouveauté, comme produit nouveau ? Pour développer une nouvelle activité, on se doit de faire une étude de

marché complète.

Nous devons travailler sur l'intérieur de nos magasins et sur nos vitrines. Il nous faut développer l'accueil, le service, ... (voir les possibilités de formation via la CCI locale. Des documents existent également sur le site de l'ALEPEF). Un ouvrage intéressant à consulter : « Le métier de libraire au quotidien » (Guide pratique du libraire, éditeur du sud 09/02)

► Comment améliorer notre rapport avec les clients ? Comment améliorer notre fichier client ?

Mise en place d'outils pour communiquer avec nos clients, tel que la mise en évidence de nos coordonnées sur une publicité. En fonction de la connaissance que nous avons de notre clientèle, il nous faut anticiper les besoins.

Pour faire venir les clients, mise en place d'une carte de fidélité, ou de carte cadeau. Plusieurs options possibles (case de 10€, 5% après un cumul d'un montant défini, etc....)

Cette journée a permis de resserrer les liens, envisager une plus forte représentation des libraires dans le C.A. de l'ALEPEF.

Retrouvez toutes les infos et d'autres encore sur : www.alepef.net
rubrique actualités

BRÈVES

Journée Alepef du 7 avril 2008

Cette journée a connu un vif succès ! Pour la première fois éditeurs et libraires ont pu bénéficier d'une formation et d'un échange spécifique à leur questionnement et à leurs préoccupations. Ce furent des moments privilégiés de rencontres et de dialogue dans une ambiance studieuse et conviviale. Les libraires ont manifesté leur désir et leurs besoins de formation et d'encouragement par le développement d'un pôle « librairie » dans le cadre de l'Alepef. Plusieurs se sont engagés à aller dans ce sens. A suivre...

Un nouveau directeur pour la CLC

Dès cet été, c'est Hervé LESOUS, la quarantaine, issu du monde de l'industrie, qui succèdera à Jean-Daniel LINSIG à la tête de la Croisade du Livre Chrétien en France. Ce dernier ne quittera pas vraiment la CLC mais partagera son temps entre la librairie de Valence et le département Éditions de l'association qu'il compte bien développer dans les mois à venir.

Succès sans précédent pour la « Bible au prix d'un café »

La Société Biblique de Genève vient en effet d'imprimer la millionième Bible S21 à 1,50€.

Bible Esprit et Vie

La version française de la *Full Life Bible* a connu un bon démarrage depuis son lancement en octobre 2007.

Éditions Excelsis

De leur côté, les Éditions Excelsis annoncent la vente de la 80 000^{ème} Bible Semeur Étude.

Comme vous pouvez le constater, la Bible reste le Best Seller incontestable en France comme dans le reste du monde. Quel privilège pour nous, éditeurs et libraires, de pouvoir nous associer à ce succès !

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALEPEF

Suite aux élections de la dernière Assemblée Générale, le nouveau C.A. se compose dorénavant des membres suivants :

Président : Steven DIXON (Editions Farel)
Secrétaire : Marc DERCEUX (LLB)
Trésorier : Michel PHILIPPE (Editions Clé)
Membres : Marc BRUNET (Séphora la musique de la Vie),
Jean-Luc COSNARD (Editions Vida),
Jan DIKJMAN (Excelcis),
Jean-Daniel LINSIG (CLC),
Pierre PATIENT (Librairies Certitudes).

Les membres sortants :
Jean-Pierre BEZIN (Maison de la Bible),
Denis GUILLAUME (7ici),
Kurt RUEGGER (L'Évangile pour tous)

(Pour rappel, l'A.G. élit des éditeurs et librairies, et non pas des personnes. Le C.A. choisit ensuite un bureau parmi ses membres.)

Présentation des deux nouveaux membres :

Jan Dikjman

Gérant et fondateur d'Excelsis depuis 1995.



Au fil des ans l'ALEPEF s'est montrée plus engagée à développer une plus grande solidarité entre les différents maillons de la chaîne du livre et ce grâce au bureau de l'ALEPEF. Il me semble que dans le prolongement des actions menées jusqu'à présent je pourrais aussi donner un petit coup de pouce dans l'intérêt de tous afin rechercher le bien commun. L'équipe en place m'a motivé et je lui suis reconnaissant.

Michel Philippe

43 ans, marié, 3 enfants, ancien de l'Église Évangélique de Frères à Villeurbanne.



Après des études d'ingénieur en informatique à Lyon, et 11 ans à divers postes dans une société de services en informatique industrielle, je suis devenu le directeur des Éditions Clé en 2001. Au sein du CA de l'ALEPEF, je souhaite mieux connaître les acteurs du monde de l'édition protestante évangélique ainsi que leurs problèmes. Je ferai mon possible au sein du CA pour que puissions tous progresser dans nos ministères respectifs afin d'offrir, à nos lecteurs, des produits et services de qualité.

TELECHARGER OU COPIER DE LA MUSIQUE, DE LA VIDEO, EST-CE LEGAL OU ILLÉGAL ? Questions, réponses...



Nombreux sont ceux qui croient encore que copier des CD ou télécharger de la musique gratuitement sur Internet est sans conséquence. Ils ne se rendent pas compte des conséquences de leur démarche. Cette musique a un coût pour les auteurs, les compositeurs, les interprètes, les producteurs, bref, tous ceux qui y ont investi du talent, du temps ou de l'argent.

Si la musique est gratuite, qui va payer leur salaire ? Comment un auteur pourra-t-il continuer à écrire, un compositeur survivre pour composer ? Comment un musicien pourra-t-il payer ses instruments de musique, un studio rémunérer son ingénieur du son, une maison de disques ou un artiste payer le studio d'enregistrement ?

Or, si on est prêt à acheter un ordinateur, un baladeur mp3, ou à payer un fournisseur d'accès, pourquoi ne devrait-on pas payer aussi ceux qui font la musique, sous prétexte par exemple que les chants sont destinés à l'église ?

Copier sans autorisation, au delà de l'exception pour copie privée (voir question 3 ci-dessous), est illégal. A grande échelle, les pirates du disque font partie des mêmes filières que les trafiquants d'armes et de drogue. A un niveau individuel, derrière son ordinateur ou son graveur, l'amateur de musique n'est certes pas un criminel, mais cela n'empêche pas la justice de commencer à prendre ce problème très au sérieux.

Questions réponses pour éduquer vos clients, qui agissent parfois par négligence.

1. Comment puis-je savoir si ce que je fais est légal ou non ?

Selon la loi applicable en France et dans 150 autres pays, sauf exception (voir question 3 ci-dessous), il est interdit de copier de la musique, de la traduire, de la diffuser à la radio ou de la mettre à disposition sur Internet à moins d'en avoir obtenu l'autorisation.

2. Ai-je le droit de copier de la musique pour la donner, surtout si je ne gagne pas d'argent avec ?

Non. Le fait d'utiliser des œuvres, même à titre gratuit, ne vous dispense pas d'obtenir au préalable l'autorisation nécessaire.

3. A-t-on le droit de faire des copies à usage privé ?

Oui. En France, la loi reconnaît cette exception. Mais attention, celle-ci ne s'applique que pour

les copies réalisées par une personne pour son usage strictement personnel.

Ce qui signifie concrètement qu'une fois la copie réalisée celle-ci ne peut pas être donnée, et encore moins vendue.

Copier un disque pour le donner à un ami est interdit.

Attention ! Le partage de fichiers protégés sur Internet ne fait pas partie de cette exception pour copie privée puisqu'il permet à des millions de personnes d'accéder à votre musique. Il ne s'agit donc en aucun cas de copie privée, mais plutôt de mise à disposition publique.

4. Comment puis-je savoir s'il y a des droits sur un morceau de musique ?

Toutes les œuvres musicales et leurs enregistrements sont protégés par des droits, sauf si les auteurs/compositeurs sont décédés depuis plus de 70 ans et si l'enregistrement concerné a plus de 50 ans. Il y a donc aujourd'hui très peu de titres « libres de droits », beaucoup moins que peuvent le faire croire certains sites internet. S'il s'agit d'un réenregistrement, où même d'une restauration (remastering), les droits du producteur s'appliquent pour une nouvelle période de 50 ans.

5. Y'a-t-il des droits sur tous les titres, même ceux qui ne sont plus disponibles dans le commerce ?

En règle générale : oui. Qu'un disque soit disponible dans le commerce ou non ne change rien. Les titres ne deviennent libres de droit qu'après la période de 50 ou 70 ans précédemment citée. Très peu de titres sont donc libres de droits.

6. Si j'ai acheté un CD dans une librairie, dans mon église ou sur un site, puis-je faire tout ce que je veux avec ?

Le disque vous appartient, pas les œuvres qui y sont reproduites. Bien sûr, vous pouvez l'écouter autant de fois que vous voulez dans votre cercle privé. Vous pouvez le prêter, le revendre, et même en faire une copie pour votre usage strictement personnel, mais vous n'avez pas le droit de le copier pour en faire profiter vos amis, que ce soit sur CD-R ou en mp3.

7. Et si je télécharge juste quelques titres afin de savoir si je vais acheter l'album ?

Parfait, si vous avez obtenu l'autorisation de le faire ! Certains sites permettent ainsi, non pas de télécharger, mais d'écouter des extraits de chansons. C'est notamment le cas des magasins de disques en ligne, comme www.sephoramusic.com et pour cela ces sites reversent des redevances aux ayants droit. Mais il n'y a aucun texte qui vous autorise à télécharger gratuitement avant d'acheter.

8. Est-ce que le partage de fichier est illégal ?

Oui, si le fichier en question reproduit des œuvres protégées par des droits. A moins que les détenteurs de droits sur une chanson souhaitent qu'elle puisse être échangée sur un système de peer to peer. Mais la plupart s'y refusent car ils constatent que ce type de service gratuit leur porte préjudice, ainsi qu'à la filière musicale dans son ensemble.

9. Si je télécharge de la musique depuis le site d'un pays étranger, les lois sont-elles différentes ?

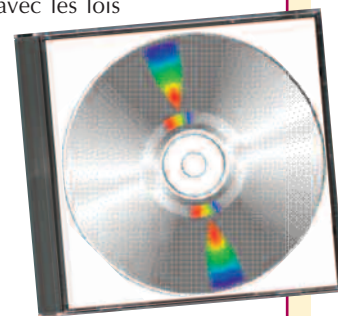
La loi française s'applique s'agissant d'internautes résidant en France. Il en va de même pour les autres pays.

Cela ne change donc rien si vous téléchargez depuis des sites basés à l'étranger : c'est interdit.

10. Que se passe-t-il si je ne respecte pas la loi ?

Les gens qui partagent leur musique sur Internet, en infraction avec les lois

en vigueur, agissent comme des voleurs et s'exposent par le fait à des poursuites. La loi est sévère. Elle prévoit jusqu'à 300.000 euros d'amende et 3 ans de prison.



Pour lire les textes complets, et d'autres informations sur ces questions :

www.promusicfrance.com

Sur la propriété intellectuelle :

- Ompi : www.wipo.int.

Pour les droits d'auteurs :

- Sacem : www.sacem.fr.

- Unesco : portal.unesco.org.

Pour la gestion collective des droits d'auteurs et des droits voisins :

- Ompi : www.OMPI.org.

Pour les droits des producteurs phonographiques :

- SPPF : www.sppf.com

- SCPP : www.scpp.fr

Ce document est disponible en fichier PDF en deux versions sur le site www.alepéf.net (rubrique infos utiles)

WWW.ALEPEF.NET